

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 15 mai 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**100, rue Robert**

Demande déposée le 23 mars 2023 par Mme Carole St-Cyr concernant le lot 4 462 787 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 100, rue Robert.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant de 6,8 mètres alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 27 avril 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière

---